

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-04-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,
Vu l'avis favorable rendu par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 07 octobre 2021,

Considérant qu'Aix-Marseille Université s'est engagée dans le programme national des campus connectés, déclinaison de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique » du PIA3, aux côtés de collectivités territoriales, partenaires et pilotes des projets déposés ;

DECIDE :

OBJET : Inscription sans frais pour les étudiants des campus connectés déjà inscrits dans un établissement autre qu'Aix-Marseille Université, à compter de 2021/2022

Le Conseil d'administration approuve l'inscription sans frais pour les étudiants des campus connectés déjà inscrits dans un établissement autre qu'Aix-Marseille Université à compter de l'année universitaire 2021/2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université